



Ville de Thouars
14 place Saint-Laon
CS 50183
79103 Thouars cedex

27 juin 2022

Communiqué de presse

Dispositif solidarité étudiants

La Ville de Thouars a mis en place un dispositif d'aide aux étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année après le bac, âgés de 25 ans au plus à la fin de l'année. Pour en bénéficier, vous devez retirer un dossier au CCAS ou le télécharger sur thouars.fr, le remplir et le retourner accompagné des pièces justificatives, du 1er juillet au 15 octobre.

La commission d'attribution se réunit début novembre. L'aide est versée en décembre de l'année en cours et en mars de l'année suivante. Son montant peut varier de 200 à 1300 euros selon les revenus, la situation familiale et le lieu de l'enseignement suivi.

Plus d'informations : CCAS de Thouars, 3, rue Drouyneau de Brie
05.49.66.55.35
ccas@thouars.fr

Contact presse : 05.49.66.73.14/06 80 40 09 13